



COMPTE-RENDU DE REUNION

CONSEIL CITOYEN BOURG

Lieu : Salle polyvalente, rue Benjamin Crémieux

Date : 15/05/35

Personnes présentes :

Habitants :

- Mesdames : DUTLLEUL, BATIER, CARION, SLURI, MANDROU, PELLEGRIN, DUHAMEL
- Messieurs : BERTIN, JOURNES, GIRARD, MERCIER, HILLEBRAND, GOBY

Ville de Narbonne :

- Elue référente : Madame PONS-PELOFY
- Elu référent quartier SUD : Monsieur CALMON
- Directrice Action Cœur de Ville : Madame MARTIN
- Chargé de mission démocratie participative : Monsieur MAMIS

Ordre du jour :

1. Bilan DDU compilés
2. Commission d'examen des projets participatifs
3. Bilan fiches actions (dont problème racinaire sur la route de Lunes)
4. Agression canine du 5 mars 2025
5. Présentation du premier jet du DDU « Marketing centre-ville de Narbonne » pour avis et contributions des autres citoyens

1. Bilan DDU compilés :

a) DDU Mobilité piétonne en centre-ville (DDU qui concerne le quartier SUD, Cité et Bourg) :

Document travaillé à partir des remontées des CC de Cité et de Bourg, et retravaillé lors du Conseil de quartier SUD qui s'est tenu en mars. Comme remonté lors de cette dernière réunion, s'intéresser à la mobilité piétonne en centre-ville, implique de s'intéresser à celle des cycles. Un document est en cours de réalisation sur le sujet.

L'un des points centraux remontés au travers de ce DDU concernait le passage des cycles sur le Pont des Marchands. Il y a désormais une signalisation particulièrement identifiable qui indique l'obligation pour les cycles de « poser pied à terre » lors de leur traversée.

Il est fait remarquer que la signalisation semble respectée.

b) DDU « Hygiène et Salubrité Publique » :

Les services concernés ont fait d'excellents retours sur le travail réalisé sur l'ensemble des sites compilés. Une rencontre s'est tenue sur le sujet avec le chargé de mission et la direction de la propreté urbaine pour « défricher » le document.

Les points abordés :

- Les poubelles obstruant la mobilité piétonne : plusieurs des sites remontés vont faire l'objet d'une étude avec le Grand Narbonne pour voir, si possible, il y a, de modifier leurs emplacements de manière à ne plus entraver la mobilité piétonne. A titre d'exemple les sites étudiés sont :
 - ⇒ Rue d'Aigues-vives
 - ⇒ Rues Hôtel-Dieu Rabelais
 - ⇒ Rues de Tunis/Jean Jacques Rousseau
 - ⇒ Rue Lamennais
 - ⇒ Rues Kruger/Bourget : lieu qui nécessite une étude plus approfondie avec la voirie puisque le sujet est lié aux stationnements gênants récurrents à l'angle de ces rues. Positionner un site de poubelles en l'état pourrait certes prévenir du stationnement gênant, mais cela pourrait aussi constituer un risque pour la circulation qui est actuellement en double sens. (nécessité de faire un DDU ciblé sur ce lieu)
 - ⇒ Rue des Fours à Chaux : site connu des services de la ville et de l'agglomération, difficilement modifiable pour des questions d'accessibilité pour les personnes véhiculées (rue en sens unique).
 - ⇒ Plusieurs sites sur le secteur Sud de Bourg sont difficilement déplaçables sur la chaussée, au risque de créer un obstacle accidentogène pour les véhicules.
- Sécurisation de sites sur la voirie :
 - ⇒ Rues Octave Mirbeau / Bourget : réalisé
- Rassemblement de sites de poubelles :
 - ⇒ Rue Benjamin Crémieux : impossible puisque l'un des deux sites ciblés est privé
 - ⇒ Rues Dugommier/Lamourguier : regroupement de poubelles pour empêcher le stationnement interdit par marquage au sol. Difficile selon les services du fait de la présence d'habitations (d'une fenêtre en particulier) à proximité. Regarder avec la voirie s'il y a possibilité d'y poser des arceaux pour vélos.
 - ⇒ Rue de la Monnaie : une poubelle a été rajoutée par les services car selon eux, les poubelles étaient sans cesse remplies sur ce site lors de leur passage.
- Dissimuler les sites de poubelles : il est impossible d'enterrer les sites ciblés en hyper-centre du fait de la taille des camions nécessaires à la collecte des déchets des colonnes enterrées. Toutefois, sur certains sites, comme la placette rue Edouard Vaillant ou à l'angle des rues du Luxembourg/Denfert Rochereau, les services vont étudier la possibilité de dissimuler les sites aux moyens de caches conteneurs (à noter que ces caches-conteneurs peuvent accentuer les dépôts sauvages).
- Informations de la position des déchetteries sur les bacs de poubelles : cette information est inscrite sur les nouveaux bacs du Grand Narbonne (mis en place depuis 2 ans).

Au sujet des poubelles, les membres ont remarqué la récurrence avec laquelle certains commerçants déposent leurs déchets dans les conteneurs publics.

Concernant les canisettes, il est impossible d'en ajouter dans les lieux ciblés du centre-ville pour deux raisons :

- Nuisances olfactives pour les habitations de proximité
- Les canisettes ne diminuent pas le nombre de déjections canines, elles les rassemblent. En centre-ville, cela peut donc créer des endroits particulièrement nauséabonds pour les riverains et touristes.

La Direction de la propreté urbaine a toutefois proposé, à court terme, de positionner des toutounets sur différentes rues ciblées dans le document : rues de la Lyre/Gay Lussac/Turenne.

Concernant les sites relevés, victimes de déjections des étourneaux, la ville les avait également relevés.

2. Commission d'examen des projets participatifs :

Ce point a été abordé en fin de séance. Il a été rappelé que la commission se déroulerait le 22 mai à 18h au sein de la salle des Synodes et que tous les porteurs de projets (mais aussi les membres qui souhaitaient y assister) étaient invités à présenter leur projet devant Monsieur le Maire, plusieurs élus de la municipalité, et les directions techniques concernées par les projets.

3. Bilan des fiches actions :

Les membres du Conseil citoyen soulignent le manque de suivi au niveau de ces fiches, en particulier les explications de leur réalisation (ou non).

Monsieur Mamis explique que le suivi de remontées par ces fiches est plus difficile à suivre. Ces remontées ne font pas toujours l'objet d'un retour des services quand bien même elles sont réalisées. L'échange de messages que demanderait un suivi : date de réception / date de prise en compte / date de réalisation, n'est pas adapté au format mail. De même, ces fiches ne sont pas le format le plus adapté pour mettre en place un échange constructif entre les services de la ville et les Conseils citoyens.

[Additif ville – Direction citoyenneté :](#)

A noter que le service Allô Narbonne, dispose, à plus forte raison aujourd'hui, avec la récente mise en place de la plateforme « Espace usager », des outils de suivi adaptés pour ce type de remontées.

Si nécessaire, la plateforme est accessible via ce lien [Espace Citoyens | Ville de Narbonne](#), ou directement sur le site de la ville en cliquant (en haut à droite) sur « Allô Narbonne, faire un signalement ». Il est possible de suivre chacune des remontées en s'inscrivant sur la plateforme.

Les membres du Conseil citoyen ayant fait part de leur souhait de conserver ces fiches, un suivi appuyé va être mis en place. Pour ce faire, à la manière des DDU, une compilation de ces demandes d'intervention sera réalisée et transmise au service compétant. Un temps plus long de transmission sera donc à prendre en compte. Ce travail de compilation sera réalisé par le chargé de mission.

- Barrière arrête nez de voiture sur la Place de Belfort :

Contexte : végétations arbustives abîmées par les nez des voitures stationnées sur la Place de Belfort.

A l'étude par les services, mais intervention difficile du fait :

- D'un sol perméable qui limite la possibilité de fixer une barrière ou des plots
- Du risque accidentogène si la protection est trop peu visible

- Point sur les déformations racinaires sur la route de Lunes :

Fiche transmise en novembre 2024. Une opération immobilière est en cours sur le lieu, donc intervention en attente. Si l'intervention n'est pas traitée en profondeur, les déformations racinaires vont très vite revenir.

4. Agression canine du 5 mars 2025 :

Contexte : une joggeuse a été attaquée par deux chiens échappés d'une propriété à proximité du skate-park.

M. Mamis assure que la Police Municipale s'est occupée du dossier. Le protocole a été appliqué, les chiens mordeurs ont fait l'objet d'une analyse par un vétérinaire spécialisé (avec une évaluation 2/4 soit des chiens présentant un risque mineur) et un arrêté a été émis imposant au propriétaire des animaux, les mesures suivantes :

- Organiser de façon récurrente des balades en extérieur pour habituer les animaux
- S'assurer que le portail de la propriété est bien fermé
- Pas de proximité avec les enfants

Les membres du Conseil citoyen soulignent l'inquiétude ambiante des résidents du secteur par rapport à cette attaque.

Additif ville – Police Municipale :

L'ensemble des contrôles et mesures administratives ont été effectués sur ce dossier à savoir :

- La mise en quarantaine relative à la rage : examen au 1^{er}, 7^{ème} et 15^{ème} jour : effectuée (R.A.S)
- La prise d'un arrêté obligeant le propriétaire à effectuer une évaluation comportementale des animaux : classement par le vétérinaire 2/4 : *chiens présentant actuellement compte tenu des modalités de sa garde un risque mineur de dangerosité.*
- Le constat de la Police Municipale sur site pour s'assurer que la clôture du jardin où sont présents les animaux est entretenue et ne présente aucun échappatoire pour les chiens (« inspection visuelle complète de la clôture sur l'ensemble du périmètre sans constat de brèche ») : document à caractère non diffusable.
- L'arrêté final (13/05/25) préconisant les mesures de détention des animaux au regard de l'évaluation comportementale établie par le vétérinaire, lesquelles sont :
 - ⇒ Mettre en place le port d'un collier pour faciliter les manipulations
 - ⇒ Effectuer des balades en extérieur plus régulièrement afin de familiariser les deux chiens aux personnes extérieurs
 - ⇒ Bien veiller à maintenir le portail fermé afin de limiter les risques de divagation

A noter qu'une nouvelle évaluation est préconisée sous 24 mois. Par ce même arrêté, pendant cette période, il est alors conseillé de :

- ⇒ Ne mettre les chiens en contact avec le public qu'avec des mesures de contrôle appropriées (port d'un collier adapté, présence de son propriétaire)
- ⇒ Ne pas promener les chiens dans des lieux où circulent des enfants (proximité des écoles, parcs, jardins)

⇒ Ne pas laisser les chiens en présence de personnes vulnérables sans la surveillance active du détenteur

5. Présentation du premier jet du DDU « Marketing centre-ville de Narbonne » pour avis et contributions des autres citoyens :

DDU entièrement pensé et conçu par un groupe composé de membres du Conseil citoyen de Bourg et de celui de Cité.

La préoccupation citoyenne centrale qui émane de ce document est la suivante : actuellement peu de touristes s'aventurent au-delà de la place des 4 Fontaines et de la Place de Belfort quand bien même le quartier de Bourg regorge de nombreuses richesses patrimoniales.

De cette première préoccupation en découle une seconde concernant la **signalétique**, dont les membres évoquent (notamment au travers du document) plusieurs limites.

M. Mamis fait ressortir plusieurs points ressortant de ce document, à savoir :

- Le souci d'une information pratique à transmettre aux usagers (qui dans le document passe par un plan renseignant sur divers sites d'intérêts pratiques comme les lieux de patrimoine mais aussi les toilettes publiques...).
- A l'usage, la pratique d'un cheminement récurrent des touristes et des riverains ne dépassant pas la place de Belfort dans le quartier de Bourg.

Le document revient sur de nombreux autres points, comme le souci de donner une identification thématique aux quartiers du centre-ville Bourg et Cité. Il sera étudié en profondeur par le chargé de mission, et le document finalisé sera transmis aux services compétents.

Les membres du Conseil citoyen témoignent toutefois de leur sentiment de ne pas avoir les interlocuteurs adéquats pour évoquer ces sujets de manière pertinente, pour faire part de solutions concrètes. **Les membres souhaiteraient interagir directement avec des personnes en capacité de prendre des décisions afin que des points concrets soient réalisés.**

M. Mamis assure que l'objectif des DDU est de permettre l'échange avec les services concernés sur la base d'un travail réalisé et transmis en amont.

Les membres du Conseil citoyen évoquent le manque de retours qui leur est fait concernant les différents travaux engagés.

Un temps long est souvent nécessaire. Mais les réponses, en particulier pour ces DDU, ont à ce jour toujours été convaincantes auprès des autres Conseils citoyens. Mais ces remarques ont bien été prises en compte, et tout sera mis en œuvre pour faciliter les échanges.

Prochaine réunion : mardi 9 septembre, 18h – salle polyvalente, rue Benjamin Crémieux.
--